



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant commissionnement d'un agent en matière d'infraction à l'urbanisme
M. Gaëtan PERRIN**

Le Maire de la Commune de Le Val (Var),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.480-1 et suivants ainsi que ses articles R.610-1 et suivants du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner Monsieur Gaëtan PERRIN, responsable de la police municipale, pour constater les infractions aux règles d'urbanisme,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Gaëtan PERRIN est désigné pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilité à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.
Il devra être porteur du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

Article 2 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Une ampliation de cet arrêté de commission sera communiquée au Préfet, au Président du Tribunal d'instance ainsi qu'au responsable des forces de l'ordre étatique territorialement compétent.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage.

Fait à LE VAL, le 18 juillet 2025

Le Maire,
Jérémy GIULIANO



A large, handwritten signature in black ink is written over the bottom right portion of the document, overlapping the text and the seal area.

Notifié le : 22/07/2025

Nom et signature de l'intéressé :

PERRIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de son affichage.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 083-218301430-20250718-17A_2025-AI